

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

25 février 2025

Date d'Affichage

11 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : M. Stéphane LECHANOINE qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, Mme Floriane VISART DE BOCARMÉ qui donne pouvoir à M. Raymond GIRARD

Monsieur Serge ANFRAY remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2025 - N°03/06 : REMBOURSEMENT DES CHARGES DU LOGEMENT DU PRESBYTÈRE A LA PAROISSE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait proposé d'accueillir une famille ukrainienne dans le logement inoccupé du presbytère. Il s'était engagé à prendre en charge les dépenses d'eau, d'électricité, de fuel pour le chauffage, tout le temps que la famille ne disposerait pas de ressources suffisantes. Ces dépenses s'élèvent, pour l'électricité, pour la période de janvier 2024 à décembre 2024, à 2 256.99 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les charges d'électricité à la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour le logement occupé par la famille ukrainienne.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Serge ANFRAY	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 